



Absence d'aide à personne en danger pour une bonne raison ?

Par Denis007

Bonjour,

Je pose une question sur ce forum, car je ne sais pas comment réagir à une situation dangereuse.

Mon voisin de palier de 40 ans vit avec sa mère et sa sœur. Il est schizophrène à tendance paranoïaque. Il est très fort. Et il avait atteint un très haut niveau en karaté avant que sa maladie ne soit diagnostiquée. Même s'il ne pratique plus, il a, ma mère m'a dit, de "bons restes".

Régulièrement (tous les 2 mois environ), il pique des crises très violentes. Il hurle. Il menace de tuer sa sœur (qu'il insulte copieusement) et il insulte sa mère. En même temps, il tape très fort dans les murs.

La dernière fois, j'ai cru qu'il allait vraiment tuer quelqu'un.

Via SMS, j'ai contacté sa mère. Elle m'a demandé d'appeler la police.

J'ai appelé la police très discrètement.

Le fils a été interné pendant deux semaines.

Depuis, il est revenu et il se demande qui a appelé la police.

Il ne sait pas que c'est moi. Toutefois, il a donné un violent coup de pied à ma porte blindée alors que j'étais en télétravail (en hurlant des choses incompréhensibles).

Du coup, j'ai peur pour ma santé et pour mon logement (car il pourrait passer par le balcon pour tout saccager sur un coup de folie).

Note : je ne me hasarderai certainement pas à me battre à main nue avec lui si je devais me battre. Dans ses états de fureur, il est totalement fou. Si je veux avoir une chance de m'en sortir, je n'aurai pas d'autres choix que d'utiliser une arme. Mais, c'est interdit !

Par conséquent, je n'ai pas le choix :

La prochaine fois qu'il menacera ses proches, je n'appellerai pas les secours.

Sinon, je mets ma santé (et potentiellement ma vie) en danger, car il ressortira de l'hôpital après deux semaines.

Questions :

Le cas échéant, pourrait-on m'accuser de non-assistance à personne en danger ?

Faut-il que je demande à sa mère une "décharge" ? Je veux dire : un document dans lequel elle me demande de ne pas intervenir, quelle que soit la situation.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

Par Isadore

Bonjour,

Le cas échéant, pourrait-on m'accuser de non-assistance à personne en danger ?

Oui

Faut-il que je demande à sa mère une "décharge" ? Je veux dire : un document dans lequel elle me demande de ne pas intervenir, quelle que soit la situation.

Cela ne changerait rien. Si une personne est en danger, vous avez le devoir de faire votre possible pour alerter les secours. Cette lettre ne ferait que matérialiser le délit en prouvant que vous savez que vos voisines sont en danger lors des crises.

Note : je ne me hasarderai certainement pas à me battre à main nue avec lui si je devais me battre.
Personne ne vous le demande.

Si je veux avoir une chance de m'en sortir, je n'aurai pas d'autres choix que d'utiliser une arme. Mais, c'est interdit ! Face à une personne entraînée au combat qui essaye de vous faire du mal, il est permis d'utiliser une arme pour se défendre. C'est l'achever alors qu'il est à terre ou le poursuivre alors qu'il s'enfuit pour le molester qui est interdit.

De toute façon personne ne vous demande de vous battre ou de vous faire remarquer. La prochaine scène de hurlements, vous n'aurez qu'à rester à l'abri et appeler discrètement la police, sans envoyer de SMS à la mère. La police ne lui dira pas que c'est vous. On ne vous en demande pas plus.

De toute façon, s'il perd vraiment le sens commun, il n'aura pas besoin d'un prétexte s'il décide de s'attaquer à vous. Si par malheur il décide de vous prendre pour cible, vous serez sans doute heureux que quelqu'un avertisse la police.

Par Denis007

Bonjour,

Je vous remercie pour cette réponse.

Cela dit, je ne suis pas plus rassuré.

Faut-il attendre qu'il tue ou blesse quelqu'un pour qu'il soit soigné sur le long terme ?

En ce moment, la situation est la suivante : une personne très dangereuse est en liberté et constitue une menace pour les personnes de son entourage. Ces personnes ne peuvent rien faire si ce n'est attendre qu'un drame se produise : un mort ou une personne gravement blessée.

Plus la police va intervenir pour l'emmener à l'hôpital, et plus il va s'enrager. Il va en vouloir à tout le monde et un jour, sur un accès de colère, il va peut-être tuer quelqu'un. Imaginez qu'il s'en prenne à une personne de 70 ans qui vit dans l'immeuble ? Il pourrait très aisément la tuer.

Et encore... il n'est même pas certain que, le cas échéant, il ne ressorte pas de l'hôpital après quelque temps.

Je vais écrire au maire et au préfet pour leur expliquer la situation, le danger que nous encourons et leur demander de faire quelque chose pour assurer notre sécurité (en RAR, évidemment... histoire d'engager leurs responsabilités - ils ne pourront pas prétendre ne pas être informés).

Je vous souhaite une bonne journée.